

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Finances

12 - Reversement étude restauration continuité écologique de la Vire

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

En 2016, la commune déléguée de Vire a souhaité lancer une étude concernant la restauration de la continuité écologique, piscicole et sédimentaire au niveau de l'écluse de Vire. Sur les conseils de l'Agence de l'Eau, la DDTM, la CATER et l'ONEMA, la ville a souhaité également intégrer un scénario ambitieux à l'étude de faisabilité à savoir la restauration globale de la continuité écologique de la Vire dans sa traversée de la ville (effacement du plan d'eau, réouverture de la Vire au niveau de la place Sainte-Anne, effacement des ouvrages présents dans la zone d'étude).

L'étude de faisabilité intégrant 3 scénarii a donc été réalisée en tranche ferme du marché, sur un périmètre élargi (de l'écluse à la rue des Colombiers) à la demande de l'Agence de l'Eau. Enfin dans le but d'intégrer les recommandations de ses partenaires, la ville de Vire avait également demandé une étude de niveau Avant-Projet pour le scénario retenu.

Un avis favorable au plan de financement et à la demande de dépôt du dossier de subvention auprès de l'agence de l'eau a été émis lors du Conseil Communal du 11/02/2016 et du Conseil Municipal du 29/02/2016.

La commune de Vire a donc réalisé une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour le financement de l'étude à hauteur de 80%, la convention d'aide a pris effet le 20/05/2016.

L'opération devait être achevée dans le délai d'exécution précisé dans la convention d'aide, soit au plus tard le 20/11/22.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/12 du 27 mars 2023 à 20h30



Contenu de l'aide décrit dans la convention :

- Tranche ferme : étude RCE de la Vire à Vire
 - Réunion de lancement
 - Phase 1 diagnostic
 - Réunion de travail n°2 : définition de scénarii
 - Phase étude faisabilité : esquisse de 3 scénarii possibles
 - Relevé géomètre pour modélisation hydraulique
 - Réunion de travail n°3 : choix scénario
 - Réunion de présentation riverain
- Tranche conditionnelle n°1 : étude niveau AP-effacement barrage de l'écluse, découverte de la place Sainte-Anne, traitement des ouvrages
 - Relevé géomètre complémentaire (Place Sainte-Anne)
 - Modélisation hydraulique
 - Phase de rendu niveau AVP
 - Réunion de travail n°4
 - Réunion de présentation riverains
 - Réunion de travail supplémentaire
- Tranche conditionnelle n°2 : étude niveau AP-abaissement barrage écluse et équipement de la chute résiduelle ou équipement à la côte actuelle des ouvrages
 - Phase de rendu niveau AVP
 - Réunion de travail n°4
 - Réunion de présentation riverains
 - Réunion de travail supplémentaire
- Tranche conditionnelle n°3 : mission de rédaction des pièces techniques + ACT pour études géotechniques (montage du DCE MOE)

Le montant retenu de l'étude sur lequel porte l'aide est de 51 100€HT et le montant de l'aide représentait 80% soit 40 888€HT.

Durant la réunion du 28 juin 2021 (en présence de la DDTM, l'Agence de l'eau et du cabinet CE3E), le cabinet CE3E rappelle que la tranche ferme a bien été réalisée et finalisée, que le dossier loi sur l'eau de la tranche conditionnelle n°1 doit être transmis à l'état et qu'après avoir réalisé une identification des sédiments (tranche conditionnelle n°3) le dossier sédimentation a été arrêté suite à un sinistre au niveau du pont de l'écluse. L'Agence de l'eau quant à elle rappelle qu'ils ne cofinancent que la partie continuité écologique (et non la partie sédimentation) et que l'étude a été interrompue en 2017 suite à la réunion publique. L'agence de l'Eau informe qu'il convient de mettre fin à la convention d'aide et de solder la subvention

L'agence de l'eau a repris contact via une lettre de rappel pour le solde de cette subvention fin 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/12 du 27 mars 2023 à 20h30

L'Agence de l'Eau nous indique le montant du trop-perçu :

Le montant des dépenses Initial	51 110,00€
Taux de subvention	80%
Acompte reçu	32 711€
Etat des dépenses éligibles : étude RCE tranche ferme, préparation et animation réunion publique, relevé de géomètre)	30 580€
Montant de l'aide au prorata des factures	24 464€
Trop perçu	8 247€

En effet, n'ayant pas réalisé la totalité des dépenses prévues dans le cadre de cette convention et ayant déjà reçu un acompte de la part de l'agence de l'eau, le montant du solde à reverser à l'Agence de l'Eau s'élève à 8 247€.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 8 mars 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 mars 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord pour reverser 8 247 € à l'Agence de l'Eau.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	44	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT



Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/12 du 27 mars 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 3

Le 27 Mars 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Mars 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet de Vire Normandie le 21 Mars 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Luclen	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20230407-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023
Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/12 du 27 mars 2023 à 20h30

COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Melggle		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine		<input checked="" type="checkbox"/>		Sylvie GELEZ
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/12 du 27 mars 2023 à 20h30

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.